

# France: Services de conseil en matière de santé et de sécurité Réalisation de missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) au profit de 2 sites de la DGA : DGA EP (91), DGA TH (27)

Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

## 1 Acheteur

---

### 1.1 Acheteur

*Nom officiel:* Direction Générale de l'armement/DOMN/Service des achats d'armement

*Forme juridique de l'acheteur:* Organisme de droit public

*Activité du pouvoir adjudicateur:* Défense

## 2 Procédure

---

### 2.1 Procédure

*Titre:* Réalisation de missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) au profit de 2 sites de la DGA : DGA EP (91), DGA TH (27)

*Description:* \*\*\*\*\*

précédent : Cette procédure fait suite à une déclaration de procédure infructueuse.

AAPC n° 655354-2024 publié le 28/10/2024 et déclaré sans suite liée le 23/01/2025.

\*\*\*\*\*

Il est précisé que la date et l'heure limites pour la remise des candidatures est le

18/03/2025 à 11h00 (heure de Paris). Il s'agit d'un marché de défense ou de sécurité.

\*\*\*\*\*

Le marché est un accord-cadre mono attributaire qui s'exécute par bons de commandes. La durée de validité de l'accord-cadre est de 5 ans, il est non reconductible. La valeur estimée est de 600k€ HT. Cet accord-cadre est alloué en deux lots correspondant à deux sites géographiques distincts où sont réalisées les prestations de coordination SPS, le site de DGA Essais propulseurs à Saclay (91) et le site de DGA Techniques hydrodynamiques à Val de Reuil (27). Les prestations devront mettre en œuvre les principes généraux de prévention pour assurer la sécurité et pour protéger la santé des personnes qui interviennent sur un chantier de bâtiment ou de génie civil ou comportant des travaux présentant des risques.

*Identifiant de la procédure:* cdc70cf7-abb4-4f4c-a22e-16c057792ac1

*Identifiant interne:* FD2400013EPSCL

*Type de procédure:* Négociée avec publication préalable d'un appel à la concurrence / concurrentielle avec négociation

*La procédure est accélérée:* non

*Justification de la procédure accélérée:*

*Principales caractéristiques de la*

*procédure:* \*\*\*\*\*

candidat qui fait une fausse déclaration pourra être sanctionné au titre de l'article 441-1 du code pénal pour faux et usage de faux.

\*\*\*\*\*

Les documents prouvant l'absence d'interdiction de soumissionner conformes à l'arrêté du 17 mars 2021 modifiant l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique (annexe 4 du CCP), ne sont pas exigés au stade des candidatures mais seront réclamés à l'attributaire pressenti. Si leur transmission est effectuée par voie électronique au moment de la phase candidature, le

candidat a la possibilité de les mettre sur son compte entreprise PLACE (coffre-fort électronique). Dans ce cas, les documents ainsi déposés pourront être utilisés au stade de l'attribution ou au titre d'autres consultations, en fonction de leur date de validité. Pour information, le candidat pourra, de manière temporelle, accéder à la liste des documents de son entreprise et ainsi mettre à jour ces documents.

\*\*\*\*\*

### 2.1.1 Objet

*Nature du marché:* Services

*Nomenclature principale (cpv):* 71317210 Services de conseil en matière de santé et de sécurité

### 2.1.2 Lieu d'exécution

*Adresse postale:* Division achats - Ile de France/Normandie 10 rue Jean Rostand - Saclay

*Ville:* ORSAY CEDEX

*Code postal:* 91895

*Subdivision pays (NUTS):* Essonne (FR104)

*Pays:* France

### 2.1.4 Informations générales

*Informations*

*complémentaires:* \*\*\*\*\*

précédent : Cette procédure fait suite à une déclaration de procédure infructueuse.AAPC n° 655354-2024 publié le 28/10/2024 et déclaré sans suite liée le 23/01/2025.

\*\*\*\*\*

Le présent projet de marché est soumis à la procédure avec négociation conformément aux dispositions des articles L. 2324-1, L. 2324-3, R. 2324-1, R. 2324-3, R. 2361-1, R. 2361-8 à R. 2361-12 du code de la commande publique. En application des articles L. 2325-1 1°, R.2362- 1, R.2162-4 et R. 2362-8 du code de la commande publique, il s'agit d'un accord-cadre donnant lieu à la passation de bons de commande. Les candidatures peuvent être transmises soit par voie électronique via la plateforme des achats de l'État (PLACE) ([www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)), soit sur support physique (support papier ou électronique type clé USB) à l'adresse figurant en rubrique 8.1. Une copie de sauvegarde pourra être envoyée, à l'adresse figurant en rubrique 8.1 précitée, en cas d'envoi du pli par voie électronique. En cas de dépôt de plis à l'adresse précitée, il incombe au candidat de prévoir un délai suffisant (au moins une heure à compter de son arrivée sur le site) pour les formalités de prise en charge de son pli. Pour des raisons de sécurité, le dépôt de pli par coursier ou porteur est soumis à des règles strictes (présentation de carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité, papiers de l'éventuel véhicule). Se présenter à l'entrée à l'adresse indiquée et contacter le numéro de téléphone indiqué à chaque étape de la dépose (portail d'entrée et quai de dépose des plis) en cas de besoin.

\*\*\*\*\*

Les plis devront être transmis de façon à garantir leur confidentialité. Les modalités de transmission des plis sont disponibles sur <https://armement.defense.gouv.fr/achats-darmement/documentation-et-referentiels-pour-les-achats> En cas de difficulté pour accéder à ce fichier, les renseignements pourront être obtenus à l'adresse figurant en rubrique 8.1. Attention, pour chaque étape de la procédure (étape candidature et étape offre), les candidats et soumissionnaires appliquent le même mode de transmission à l'ensemble des documents qu'ils transmettent à l'acheteur. Il est rappelé que chaque candidat est responsable du moyen d'acheminement de son pli. Aucun pli déposé (cas de la transmission électronique) ou reçu (cas de la réception par voie postale) ou remis (cas du dépôt par coursier ou porteur) après la date et l'heure limite mentionnée en 5.1.12 ne sera pris en considération.

\*\*\*\*\*

Les documents remis à l'appui des candidatures dans une autre langue que la langue française doivent être accompagnés d'une traduction en français. En cas de contradiction entre les deux documents, la version en langue française fait seule foi. Un candidat qui fait une fausse déclaration pourra être sanctionné au titre de l'article 441-1 du code pénal pour faux et usage de faux. Les documents prouvant l'absence d'interdiction de soumissionner conformes

à l'arrêté du 17 mars 2021 modifiant l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique (annexe 4 du CCP), ne sont pas exigés au stade des candidatures mais seront réclamés à l'attributaire pressenti. Les données sont traitées pour la finalité de gestion des procédures d'achat en passation. Ces données sont accessibles aux personnels du service des achats d'armement en charge de la gestion contractuelle dans le strict respect de leurs attributions. Les données sont conservées 5 ans à compter de la date de signature du marché. Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés. Le destinataire de la présente mention d'information la communique aux personnes concernées. Conformément au Règlement Général sur la protection des données (RGPD) en vigueur depuis le 25 mai 2018, les personnes concernées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification sur leurs données ou encore de limitation du traitement. Lesdites personnes peuvent, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer leurs droits en contactant le correspondant RGPD de la DGA à l'adresse suivante : [dga.rgpd.fct@intradef.gouv.fr](mailto:dga.rgpd.fct@intradef.gouv.fr)

La durée du projet de marché indiquée à la rubrique 5.1.3 est donnée à titre purement indicatif.

Le présent avis de marché ne concerne que la phase candidature.

Le DCE sera accessibles sur PLACE ([www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)) pour les candidats qui seront admis à déposer une offre.

*Base juridique:*

Directive 2009/81/CE

### **2.1.5 Conditions du marché public**

*Conditions de présentation:*

*Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre: 2*

*Conditions du marché:*

*Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire dans le cadre de marchés: 2*

### **2.1.6 Motifs d'exclusion**

*Sources des motifs d'exclusion: Avis*

Manquement à des obligations liées à des motifs d'exclusion purement

nationaux:

plus du motif d'exclusion "Violation des obligations établies en vertu de motifs d'exclusion purement nationaux" précité, les motifs suivants sont aussi applicables: Biens administrés par un liquidateur/ Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme/Corruption/État de cessation d'activités/Faillite/ Fiabilité insuffisante pour exclure les risques pour la sécurité du pays/Fraude/Infraction concernant sa conduite professionnelle dans le domaine des marchés de défense/Infractions terroristes ou infractions liées aux activités terroristes/Insolvabilité/Manquement aux obligations dans le domaine du droit du travail/ Manquement aux obligations dans le domaine du droit social/Participation à une organisation criminelle/ Situation analogue à la faillite prévue dans la législation nationale criminelle/Violation de l'obligation relative au paiement des cotisations de sécurité sociale/Violation de l'obligation relative au paiement des impôts.

Afin de déclarer sur l'honneur que le candidat n'est soumis à aucune interdiction de soumissionner s'agissant de ces 17 motifs, les renseignements demandés dans les formulaires DC1 et DC2, entièrement complétés dans leur dernière version et accessibles sur le site <https://armement.defense.gouv.fr/achats-darmement/documentation-et-referentiels-pour-les-achats/modalites-de-transmission-des-plis> sont à fournir par chaque candidat ou membre d'un groupement. En cas d'allotissement, les candidats ou chaque membre d'un groupement doivent indiquer dans le DC1 rubrique C pour quels lots ils se présentent. Le

DC1 devra être signé à l'aide d'une signature électronique valide et, le cas échéant, disposer d'un pouvoir.

\*\*\*\*\*

## 5 Lot

---

### 5.1 Identifiant technique du lot: LOT-0001

*Titre:* Lot 0001 : Missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé sur le site de DGA Essais propulseurs à Saclay (91).

*Description:* \*\*\*\*\*

précédent : Cette procédure fait suite à une déclaration de procédure infructueuse.

AAPC n° 655354-2024 publié le 28/10/2024 et déclaré sans suite liée le 23/01/2025.

\*\*\*\*\*

Ce lot comporte 2 types de prestations :

\*\*\*\*\*=>Presta

type 1 : Préparation/ analyse de l'opération. Les types de prestation de préparation / analyse de l'opération regroupent l'élaboration, la mise à jour du plan général de coordination (PGC) SPS ou du PGC SPS simplifié, et l'avis sur le cahier des clauses techniques particulières de l'opération.

\*\*\*\*\*=>Presta

type 2 : Suivi de la réalisation de l'opération. Les types de prestation de suivi de la réalisation de l'opération regroupent la réunion de lancement du marché avec le titulaire, l'inspection commune, le management des plans particuliers de sécurité et de protection de la santé (PP SPS) (titulaire, sous-traitants), l'élaboration, la mise à jour du dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (DIUO), les visites de chantiers / mises à jour du registre journal, les participations aux réunions. Le montant maximum de ce lot est 850 000 euros HT;

\*\*\*\*\*

*Identifiant interne:* FD2400013EPSCL - Lot 0001

#### 5.1.1 Objet

*Nature du marché:* Services

*Nomenclature principale (cpv):* 71317210 Services de conseil en matière de santé et de sécurité

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

*Adresse postale:* DGA Essais Propulseurs 10 Rue Jean Rostand Site de Saclay

*Ville:* ORSAY CEDEX

*Code postal:* 91895

*Subdivision pays (NUTS):* Essonne (FR104)

*Pays:* France

*Informations complémentaires:*

#### 5.1.3 Durée estimée

*Date de début:* 09/07/2025

*Date de fin de durée:* 10/07/2030

#### 5.1.4 Renouvellement

*Nombre maximal de renouvellements:* 0

#### 5.1.5 Valeur

*Valeur maximale de l'accord-cadre:* 1 100 000 Euro

#### 5.1.6 Informations générales

*Participation réservée:* La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés: Exigence dans l'offre

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui

### 5.1.7 Marché public stratégique

#### 5.1.9 Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Avis

Critère: Autres exigences économiques ou financières

Description: \*\*\*\*\*

Situation propre – DC1 DC2 :

\*\*\*\*\*Les

renseignements demandés dans les formulaires DC1 à signer et DC2 dans leur dernière version. Ces documents sont accessibles sur le site <https://armement.defense.gouv.fr/achats-darmement/documentation-et-referentiels-pour-les-achats/modalites-de-transmission-des-plis> (pour chaque candidat ou membre d'un groupement). L'accord-cadre étant alloti, les candidats ou chaque membre d'un groupement doivent indiquer dans le DC1 rubrique C pour quels lots ils se présentent. Le DC1 devra être signé.

\*\*\*\*\*

2) Situation propre – nationalité et aptitude professionnelle du candidat français :

\*\*\*\*\*=>

Le numéro unique d'identification (SIREN). => Tout renseignement justifiant de la nationalité et de l'aptitude professionnelle du candidat. Lorsque l'immatriculation de la société à un registre professionnel est obligatoire dans le pays d'établissement ou de domiciliation, l'un des documents suivants : a) Un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription ; b) Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel ; c) Pour les entreprises en cours de création, un document datant de moins de six mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre. Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement de la société ne délivrent pas un tel document ou lorsque ce dernier n'est pas complet, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement de la société.

\*\*\*\*\*

3) Situation propre – en cas de sous-traitance :

\*\*\*\*\*En

cas de sous-traitant qui s'entend comme l'opérateur économique avec lequel le titulaire du marché conclut, aux fins de la réalisation d'une partie de celui-ci, un contrat de sous-traitance au sens de l'article L. 2193-2 du code de la commande publique, ce dernier doit être soumis à l'acceptation de l'acheteur. A ce stade de la procédure, le candidat remplira la rubrique H de son Dc2 accessible sur le site vigueur accessible sur le site <https://armement.defense.gouv.fr/achats-darmement/documentation-et-referentiels-pour-les-achats/modalites-de-transmission-des-plis>. Il indiquera notamment la nature des prestations qu'il confiera à ces autres opérateurs économiques. Seront rejetés par l'acheteur ceux qui entrent dans des cas d'exclusions cités à l'article L. 2341-1 du code de la commande publique ou au motif qu'ils ne présentent pas les garanties suffisantes telles que celles exigées pour les candidats notamment en termes de capacités techniques, professionnelles, économiques financières définies ci-dessus.

\*\*\*\*\*

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère: Autres exigences économiques ou financières

*Description:* =>Une déclaration concernant le chiffre d'affaire annuel global du candidat (ou du groupement). Le candidat devra présenter un chiffre d'affaire correspondant au minimum à deux fois le montant annuel du lot, soit 40% du montant du lot pour lequel il souhaite candidater.

\*\*\*\*\*  
=>La part du chiffre d'affaire concernant les fournitures, prestations et travaux faisant l'objet du marché réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2) ;

\*\*\*\*\*  
=> Les attestations de compétences des coordonnateurs de niveau 1 et de niveau 2 prévues aux articles R. 4532-25 du code du travail (exercer la fonction de coordonnateur durant la phase de conception, d'étude et d'élaboration du projet de l'ouvrage) et R. 4532-26 du code du travail (exercer la fonction de coordonnateur durant la phase de réalisation de l'ouvrage) ;

\*\*\*\*\*  
=> Une liste des principaux services effectués dans le domaine de la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé sur les 3 dernières années sur des sites industriels, indiquant le montant, la date, le destinataire public ou privé (les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique) ;

\*\*\*\*\*  
=> Les expériences et les CV du personnel en rapport à la liste des domaines d'intervention prévus à cet accord-cadre, sur les 3 dernières années ;

\*\*\*\*\*  
=> Un justificatif de sensibilisation des agents aux risques amiante;

\*\*\*\*\*  
=> Une notice méthodologique portant sur l'intervention en phase conception et en phase réalisation en matière de mission de coordination SPS;

\*\*\*\*\*  
=> Une copie de l'attestation d'assurance relative aux activités exercées par les coordonnateurs SPS.

\*\*\*\*\*  
Les candidats (ou groupement) n'ayant pas démontré par tout moyen leurs capacités ou compétences dans chacun des domaines ci-dessus seront éliminés.

\*\*\*\*\*  
En cas de groupement, chaque membre du groupement apportera les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec l'objet du marché. Le candidat fournira pour chacun des sous-traitants les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les prestations qui seront sous-traitées.

\*\*\*\*\*  
Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen jugé approprié par l'acheteur.

\*\*\*\*\*  
*Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure*

*Critère:* Autres exigences économiques ou financières

*Description:* \*\*\*\*\*  
liées à la sécurité de l'information / à la protection du secret prévue pour le projet de marché :

\*\*\*\*\*  
opérateur économique ne répondant pas aux obligations liées aux modalités d'accès, nécessaires à l'exécution du marché sur un site du ministère des Armées, sera rejeté. Ces obligations varient en fonction du type de catégorie d'emprise concernée (cf. IGI 1300 sur la protection du secret de la défense nationale).

\*\*\*\*\*  
5) Signature des documents : Les documents contenus dans le dossier de candidature nécessitant une signature devront être signés par une personne habilitée à engager la société (avec indication du nom,

prénom, de la qualité du signataire, et avec apposition du cachet de la société). Si le signataire des documents n'apparaît pas dans les informations publiques via le numéro SIREN ou du document équivalent pour les candidats établis à l'étranger, tout document attestant de la capacité du signataire à engager la société. En ce qui concerne les fichiers électroniques, un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. Chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé électroniquement et séparément par une personne habilitée à engager la société. Une signature manuscrite scannée ne peut pas remplacer la signature électronique. Tous les membres du groupement devront opter pour le même format de signature (manuscrite ou électronique) sans possibilité de mixer les deux types de signatures.

\*\*\*\*\*  
6) Opérateurs économiques des pays tiers à l'UE ou à l'EEE : Conformément à l'article R. 2342-7 du code de la commande publique, la présente procédure n'est pas ouverte aux opérateurs économiques des pays tiers à l'union européenne ou à l'espace économique européen. La procédure reste ouverte aux sous-contractants (sous- traitants ou sous-contractants ne présentant pas un caractère de sous-traitant) des pays tiers.

\*\*\*\*\*  
7) Informations diverses : Il est rappelé que la fourniture de tous éléments listés ci-avant est primordiale, sous peine de rejet de la candidature de l'opérateur économique. Si un candidat ou un groupement participe à l'ensemble des lots, il ne fournira qu'un seul dossier de candidature apportant les éléments techniques attendus pour chacun des lots. En cas de groupement, chaque membre du groupement apportera les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec l'objet du marché. Le candidat fournira pour chacun des sous- traitants les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les prestations qui seront sous-traitées.

\*\*\*\*\*  
Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver ses capacités techniques ou professionnelles par tout autre moyen jugé approprié par l'acheteur.

\*\*\*\*\*  
Les documents remis dans une autre langue que la langue française doivent être accompagnés d'une traduction en français. En cas de contradiction entre les deux documents, la version française fait seule foi.

\*\*\*\*\*  
Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure.

\*\*\*\*\*  
*Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure*

*Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes:*

*Nombre minimal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure: 3*

*La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés*

#### **5.1.10 Critères d'attribution**

*Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères:* Les critères de sélection des offres seront énoncés dans le règlement de consultation

*Justification de l'absence d'indication de la pondération des critères d'attribution:*

#### **5.1.11 Documents de marché**

*L'accès à certains documents de marché est restreint*

*Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles:* français

*Des informations sur les documents restreints sont disponibles à l'adresse suivante:* [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

*Canal de communication ad hoc:*

*Nom:* PLACE

*URL:* [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

#### **5.1.12 Conditions du marché public**

#### *Conditions de la procédure:*

*Une habilitation de sécurité est requise*

*Description:* Les prestations dues au titre du présent projet d'accord-cadre sont susceptibles de nécessiter l'accès à une ou plusieurs catégories d'emprise suivantes : une zone protégée, un point d'importance vitale (PIV), une zone nucléaire d'accès réglementé, une zone réservée, un terrain militaire clos ou une zone à régime restrictif. Les dispositions du code de la défense, de l'Instruction générale interministérielle 1300 sur la protection du secret de la défense nationale (dit « IGI » dans la suite du texte), de l'Instruction ministérielle 900 relative à la protection du secret et des informations diffusion restreinte et sensibles (dit « IM » dans la suite du texte), du code pénal et des réglementations spécifiques ainsi que celles du plan de prévention de chaque emprise concernée seront applicables en fonction de la catégorie d'emprise concernée. Accès des personnels extérieurs intervenant sur un site relevant du ministère des Armées : Le projet de marché faisant l'objet du présent avis de marché prévoit la possibilité pour le pouvoir adjudicateur de mettre en œuvre une enquête administrative pour le renseignement et la sûreté à l'égard des personnes physiques extérieures au ministère des Armées qui seraient amenées à intervenir sur une de ses emprises. Cette enquête administrative préalable à l'accès aux zones sensibles fera l'objet d'un encadrement strictement prévu pour chaque emprise. Elle permet d'autoriser ou, le cas échéant, de refuser l'accès au site du ministère. Les opérateurs concernés devront prendre contact, dans un délai suffisant, auprès du responsable du site.

#### *Conditions de présentation:*

*Indication obligatoire de la sous-traitance:* La part du marché que le soumissionnaire a l'intention de sous-traiter

*Présentation par voie électronique:* Autorisée

*Adresse de présentation:* [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

*Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées:* français

*Catalogue électronique:* Autorisée

*Variantes:* Non autorisée

*Description de la garantie financière:* Les prestations dues au titre du présent projet d'accord-cadre sont susceptibles de nécessiter l'accès à une ou plusieurs catégories d'emprise suivantes : une zone protégée, un point d'importance vitale (PIV), une zone nucléaire d'accès réglementé, une zone réservée, un terrain militaire clos ou une zone à régime restrictif. Les dispositions du code de la défense, de l'Instruction générale interministérielle 1300 sur la protection du secret de la défense nationale (dit « IGI » dans la suite du texte), de l'Instruction ministérielle 900 relative à la protection du secret et des informations diffusion restreinte et sensibles (dit « IM » dans la suite du texte), du code pénal et des réglementations spécifiques ainsi que celles du plan de prévention de chaque emprise concernée seront applicables en fonction de la catégorie d'emprise concernée. Accès des personnels extérieurs intervenant sur un site relevant du ministère des Armées : Le projet de marché faisant l'objet du présent avis de marché prévoit la possibilité pour le pouvoir adjudicateur de mettre en œuvre une enquête administrative pour le renseignement et la sûreté à l'égard des personnes physiques extérieures au ministère des Armées qui seraient amenées à intervenir sur une de ses emprises. Cette enquête administrative préalable à l'accès aux zones sensibles fera l'objet d'un encadrement strictement prévu pour chaque emprise. Elle permet d'autoriser ou, le cas échéant, de refuser l'accès au site du ministère. Les opérateurs concernés devront prendre contact, dans un délai suffisant, auprès du responsable du site.

*Date limite de réception des offres:* 18/03/2025 11:00 +01:00

#### *Conditions du marché:*

*Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés:* Non

*Conditions relatives à l'exécution du contrat:* Sans objet

*Facturation en ligne:* Requise

*Montage financier:* Le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires propres au ministère des Armées

*Sous-traitance:*

Le contractant doit indiquer tout changement de sous-traitant(s) au cours de l'exécution du marché.

### **5.1.15 Techniques**

**Accord-cadre:**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants: 1

**5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**

*Informations relatives aux délais de recours:* Tribunal administratif de Versailles 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles. L'organisation chargée d'informer des recours est le greffe du tribunal précité. Les recours juridictionnels suivants peuvent être exercés contre cette procédure de passation et le contrat en cause : un référé précontractuel (art. L. 551-1 et s. du code de justice administrative) depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat ; un référé contractuel (art. L. 551-13 et s. du code de justice administrative) dans un délai de trente et un jours en cas de publication d'un avis d'attribution du contrat au journal officiel de l'Union européenne ou dans un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, en l'absence de la publication d'un avis d'attribution ou de la notification de la conclusion du contrat ; un recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (CE, Ass., 4 avr. 2014, Département de Tarn et Garonne, n°358994).

*Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché:* Direction Générale de l'armement/DOMN/Service des achats d'armement -

*Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché:* Direction Générale de l'armement/DOMN/Service des achats d'armement -

*Organisation qui reçoit les demandes de participation:* Direction Générale de l'armement/DOMN/Service des achats d'armement -

*Organisation qui traite les offres:* Direction Générale de l'armement/DOMN/Service des achats d'armement -

**5.1 Identifiant technique du lot: LOT-0002**

*Titre:* Lot 0002 : Missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé sur le site de DGA Techniques hydrodynamiques à Val de Reuil (27)

*Description:* \*\*\*\*\*

précédent : Cette procédure fait suite à une déclaration de procédure infructueuse.

AAPC n° 655354-2024 publié le 28/10/2024 et déclaré sans suite liée le 23/01/2025

\*\*\*\*\*

Ce lot comporte 2 types de prestations :

\*\*\*\*\*=>Presta

type 1 : Préparation/ analyse de l'opération. Les types de prestation de préparation / analyse de l'opération regroupent l'élaboration, la mise à jour du plan général de coordination (PGC) SPS ou du PGC SPS simplifié, et l'avis sur le cahier des clauses techniques particulières de l'opération.

\*\*\*\*\*=>Presta

type 2 : Suivi de la réalisation de l'opération. Les types de prestation de suivi de la réalisation de l'opération regroupent la réunion de lancement du marché avec le titulaire, l'inspection commune, le management des plans particuliers de sécurité et de protection de la santé (PP SPS) (titulaire, sous-traitants), l'élaboration, la mise à jour du dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (DIUO), les visites de chantiers / mises à jour du registre journal, les participations aux réunions. Le montant maximum de ce lot est 250 000 euros HT;

\*\*\*\*\*

*Identifiant interne:* FD2400013EPSCL - Lot 0002

**5.1.1 Objet**

*Nature du marché:* Services

*Nomenclature principale (cpv):* 71317210 Services de conseil en matière de santé et de sécurité

**5.1.2 Lieu d'exécution**

*Adresse postale:* DGA Essais Propulseurs 10 Rue Jean Rostand Site de Saclay

*Ville:* VAL DE REUIL

Code postal: 27105  
Subdivision pays (NUTS): Eure (FRD21)  
Pays: France  
Informations complémentaires:

### 5.1.3 Durée estimée

Date de début: 20/08/2025  
Date de fin de durée: 21/08/2030

### 5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements: 0

### 5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre: 1 100 000 Euro

### 5.1.6 Informations générales

Participation réservée: La participation n'est pas réservée.  
Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés: Exigence dans l'offre  
Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE  
Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui

### 5.1.7 Marché public stratégique

### 5.1.9 Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Avis  
Critère: Autres exigences économiques ou financières

Description: \*\*\*\*\*

Situation propre – DC1 DC2 :

\*\*\*\*\*Les

renseignements demandés dans les formulaires DC1 à signer et DC2 dans leur dernière version. Ces documents sont accessibles sur le site <https://armement.defense.gouv.fr/achats-darmement/documentation-et-referentiels-pour-les-achats/modalites-de-transmission-des-plis> (pour chaque candidat ou membre d'un groupement). L'accord-cadre étant alloti, les candidats ou chaque membre d'un groupement doivent indiquer dans le DC1 rubrique C pour quels lots ils se présentent. Le DC1 devra être signé.

\*\*\*\*\*2)

Situation propre – nationalité et aptitude professionnelle du candidat français :

\*\*\*\*\*=>

Le numéro unique d'identification (SIREN). => Tout renseignement justifiant de la nationalité et de l'aptitude professionnelle du candidat. Lorsque l'immatriculation de la société à un registre professionnel est obligatoire dans le pays d'établissement ou de domiciliation, l'un des documents suivants : a) Un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription ; b) Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel ; c) Pour les entreprises en cours de création, un document datant de moins de six mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre. Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement de la société ne délivrent pas un tel document ou lorsque ce dernier n'est pas complet, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement de la société.

\*\*\*\*\*3)

Situation propre – en cas de sous-traitance :

\*\*\*\*\*En

cas de sous-traitant qui s'entend comme l'opérateur économique avec lequel le titulaire du marché conclut, aux fins de la réalisation d'une partie de celui-ci, un contrat de sous-traitance au sens de l'article L. 2193-2 du code de la commande publique, ce dernier doit être soumis à l'acceptation de l'acheteur. A ce stade de la procédure, le candidat remplira la rubrique H de son Dc2 accessible sur le site vigueur accessible sur le site <https://armement.defense.gouv.fr/achats-darmement/documentation-et-referentiels-pour-les-achats/modalites-de-transmission-des-plis>. Il indiquera notamment la nature des prestations qu'il confiera à ces autres opérateurs économiques. Seront rejetés par l'acheteur ceux qui entrent dans des cas d'exclusions cités à l'article L. 2341-1 du code de la commande publique ou au motif qu'ils ne présentent pas les garanties suffisantes telles que celles exigées pour les candidats notamment en termes de capacités techniques, professionnelles, économiques financières définies ci-dessus.

\*\*\*\*\*

*Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure*

*Critère: Autres exigences économiques ou financières*

*Description: \*\*\*\*\**

déclaration concernant le chiffre d'affaire annuel global du candidat (ou du groupement).

Le candidat devra présenter un chiffre d'affaire correspondant au minimum à deux fois le montant annuel du lot, soit 40% du montant du lot pour lequel il souhaite candidater.

\*\*\*\*\*=>La

part du chiffre d'affaire concernant les fournitures, prestations et travaux faisant l'objet du marché réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2) ;

\*\*\*\*\*=>

Les attestations de compétences des coordonnateurs de niveau 1 et de niveau 2 prévues aux articles R. 4532-25 du code du travail (exercer la fonction de coordonnateur durant la phase de conception, d'étude et d'élaboration du projet de l'ouvrage) et R. 4532-26 du code du travail (exercer la fonction de coordonnateur durant la phase de réalisation de l'ouvrage) ;

\*\*\*\*\*=>

Une liste des principaux services effectués dans le domaine de la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé sur les 3 dernières années sur des sites industriels, indiquant le montant, la date, le destinataire public ou privé (les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique) ;

\*\*\*\*\*=>

Les expériences et les CV du personnel en rapport à la liste des domaines d'intervention prévus à cet accord-cadre, sur les 3 dernières années ;

\*\*\*\*\*=>

Un justificatif de sensibilisation des agents aux risques amiante

\*\*\*\*\*=>

Une notice méthodologique portant sur l'intervention en phase conception et en phase réalisation en matière de mission de coordination SPS;

\*\*\*\*\*=>

Une copie de l'attestation d'assurance relative aux activités exercées par les coordonnateurs SPS. Les candidats (ou groupement) n'ayant pas démontré par tout moyen leurs capacités ou compétences dans chacun des domaines ci-dessus seront éliminés.

\*\*\*\*\*En

cas de groupement, chaque membre du groupement apportera les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec l'objet du marché. Le candidat fournira pour chacun des sous-traitants les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les prestations qui seront sous-traitées.

\*\*\*\*\*Si  
pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen jugé approprié par l'acheteur.  
\*\*\*\*\*

*Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure*

*Critère: Autres exigences économiques ou financières*

*Description:* \*\*\*\*\*  
liées à la sécurité de l'information / à la protection du secret prévue pour le projet de marché : Tout opérateur économique ne répondant pas aux obligations liées aux modalités d'accès, nécessaires à l'exécution du marché sur un site du ministère des Armées, sera rejeté. Ces obligations varient en fonction du type de catégorie d'emprise concernée (cf. IGI 1300 sur la protection du secret de la défense nationale).  
\*\*\*\*\*5)

Signature des documents :

\*\*\*\*\*Les  
documents contenus dans le dossier de candidature nécessitant une signature devront être signés par une personne habilitée à engager la société (avec indication du nom, prénom, de la qualité du signataire, et avec apposition du cachet de la société). Si le signataire des documents n'apparaît pas dans les informations publiques via le numéro SIREN ou du document équivalent pour les candidats établis à l'étranger, tout document attestant de la capacité du signataire à engager la société. En ce qui concerne les fichiers électroniques, un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. Chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé électroniquement et séparément par une personne habilitée à engager la société. Une signature manuscrite scannée ne peut pas remplacer la signature électronique. Tous les membres du groupement devront opter pour le même format de signature (manuscrite ou électronique) sans possibilité de mixer les deux types de signatures.  
\*\*\*\*\*6)

Opérateurs économiques des pays tiers à l'UE ou à l'EEE :

\*\*\*\*\*Conf  
à l'article R. 2342-7 du code de la commande publique, la présente procédure n'est pas ouverte aux opérateurs économiques des pays tiers à l'union européenne ou à l'espace économique européen. La procédure reste ouverte aux sous-contractants (sous- traitants ou sous-contractants ne présentant pas un caractère de sous-traitant) des pays tiers.  
\*\*\*\*\*7)

Informations diverses :

\*\*\*\*\*  
Il est rappelé que la fourniture de tous éléments listés ci-avant est primordiale, sous peine de rejet de la candidature de l'opérateur économique. Si un candidat ou un groupement participe à l'ensemble des lots, il ne fournira qu'un seul dossier de candidature apportant les éléments techniques attendus pour chacun des lots. En cas de groupement, chaque membre du groupement apportera les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec l'objet du marché. Le candidat fournira pour chacun des sous- traitants les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les prestations qui seront sous-traitées.  
\*\*\*\*\*Si

pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver ses capacités techniques ou professionnelles par tout autre moyen jugé approprié par l'acheteur.  
\*\*\*\*\*Les

documents remis dans une autre langue que la langue française doivent être accompagnés d'une traduction en français. En cas de contradiction entre les deux documents, la version française fait seule foi.  
\*\*\*\*\*Les

critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure.

\*\*\*\*\*

*Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure*

*Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes:*

*Nombre minimal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure: 3*

*La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés*

#### **5.1.10 Critères d'attribution**

*Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères:* Les critères de sélection des offres seront énoncés dans le règlement de consultation

*Justification de l'absence d'indication de la pondération des critères d'attribution:*

#### **5.1.11 Documents de marché**

*L'accès à certains documents de marché est restreint*

*Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles:* français

*Des informations sur les documents restreints sont disponibles à l'adresse suivante:* [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

*Canal de communication ad hoc:*

*Nom:* PLACE

*URL:* [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

#### **5.1.12 Conditions du marché public**

*Conditions de la procédure:*

*Une habilitation de sécurité est requise*

*Description:* Les prestations dues au titre du présent projet d'accord-cadre sont susceptibles de nécessiter l'accès à une ou plusieurs catégories d'emprise suivantes : une zone protégée, un point d'importance vitale (PIV), une zone nucléaire d'accès réglementé, une zone réservée, un terrain militaire clos ou une zone à régime restrictif. Les dispositions du code de la défense, de l'Instruction générale interministérielle 1300 sur la protection du secret de la défense nationale (dit « IGI » dans la suite du texte), de l'Instruction ministérielle 900 relative à la protection du secret et des informations diffusion restreinte et sensibles (dit « IM » dans la suite du texte), du code pénal et des réglementations spécifiques ainsi que celles du plan de prévention de chaque emprise concernée seront applicables en fonction de la catégorie d'emprise concernée. Accès des personnels extérieurs intervenant sur un site relevant du ministère des Armées : Le projet de marché faisant l'objet du présent avis de marché prévoit la possibilité pour le pouvoir adjudicateur de mettre en œuvre une enquête administrative pour le renseignement et la sûreté à l'égard des personnes physiques extérieures au ministère des Armées qui seraient amenées à intervenir sur une de ses emprises. Cette enquête administrative préalable à l'accès aux zones sensibles fera l'objet d'un encadrement strictement prévu pour chaque emprise. Elle permet d'autoriser ou, le cas échéant, de refuser l'accès au site du ministère. Les opérateurs concernés devront prendre contact, dans un délai suffisant, auprès du responsable du site.

*Conditions de présentation:*

*Indication obligatoire de la sous-traitance:* La part du marché que le soumissionnaire a l'intention de sous-traiter

*Présentation par voie électronique:* Autorisée

*Adresse de présentation:* [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

*Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées:* français

*Catalogue électronique:* Autorisée

*Variante:* Non autorisée

*Description de la garantie financière:* Les prestations dues au titre du présent projet d'accord-cadre sont susceptibles de nécessiter l'accès à une ou plusieurs catégories d'emprise suivantes : une zone protégée, un point d'importance vitale (PIV), une zone nucléaire d'accès réglementé, une zone réservée, un terrain militaire clos ou une zone à régime restrictif. Les dispositions du code de la défense, de l'Instruction générale interministérielle 1300 sur la protection du secret de la défense nationale (dit « IGI » dans la suite du texte), de

l'Instruction ministérielle 900 relative à la protection du secret et des informations diffusion restreinte et sensibles (dit « IM » dans la suite du texte), du code pénal et des réglementations spécifiques ainsi que celles du plan de prévention de chaque emprise concernée seront applicables en fonction de la catégorie d'emprise concernée. Accès des personnels extérieurs intervenant sur un site relevant du ministère des Armées : Le projet de marché faisant l'objet du présent avis de marché prévoit la possibilité pour le pouvoir adjudicateur de mettre en œuvre une enquête administrative pour le renseignement et la sûreté à l'égard des personnes physiques extérieures au ministère des Armées qui seraient amenées à intervenir sur une de ses emprises. Cette enquête administrative préalable à l'accès aux zones sensibles fera l'objet d'un encadrement strictement prévu pour chaque emprise. Elle permet d'autoriser ou, le cas échéant, de refuser l'accès au site du ministère. Les opérateurs concernés devront prendre contact, dans un délai suffisant, auprès du responsable du site.

*Date limite de réception des offres:* 18/03/2025 11:00 +01:00

*Conditions du marché:*

*Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés:* Non

*Conditions relatives à l'exécution du contrat:* Sans objet

*Facturation en ligne:* Requise

*Montage financier:* Le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires propres au ministère des Armées

*Sous-traitance:*

Le contractant doit indiquer tout changement de sous-traitant(s) au cours de l'exécution du marché.

### **5.1.15 Techniques**

*Accord-cadre:*

Accord-cadre, sans remise en concurrence

*Nombre maximal de participants:* 1

### **5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**

*Informations relatives aux délais de recours:* Tribunal administratif de Versailles 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles. L'organisation chargée d'informer des recours est le greffe du tribunal précité. Les recours juridictionnels suivants peuvent être exercés contre cette procédure de passation et le contrat en cause : un référé précontractuel (art. L. 551-1 et s. du code de justice administrative) depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat ; un référé contractuel (art. L. 551-13 et s. du code de justice administrative) dans un délai de trente et un jours en cas de publication d'un avis d'attribution du contrat au journal officiel de l'Union européenne ou dans un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, en l'absence de la publication d'un avis d'attribution ou de la notification de la conclusion du contrat ; un recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (CE, Ass., 4 avr. 2014, Département de Tarn et Garonne, n°358994).

*Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché:* Direction Générale de l'armement/DOMN/Service des achats d'armement -

*Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché:* Direction Générale de l'armement/DOMN/Service des achats d'armement -

*Organisation qui reçoit les demandes de participation:* Direction Générale de l'armement/DOMN/Service des achats d'armement -

*Organisation qui traite les offres:* Direction Générale de l'armement/DOMN/Service des achats d'armement -

## **8 Organisations**

---

### **8.1 ORG-0001**

*Nom officiel:* Direction Générale de l'armement/DOMN/Service des achats d'armement

*Département:* DA IdFN

*Adresse postale:* Division achats - Ile de France/Normandie 10 rue Jean Rostand - Saclay

*Ville:* ORSAY CEDEX

*Code postal:* 91895

*Subdivision pays (NUTS):* Essonne (FR104)

*Pays:* France

*Point de contact:* Ne pas déposer les plis et les questions sur l'adresse électronique ci-après. Voir la rubrique "Informations complémentaires" (rubrique 2.1) pour les modalités de transmissions des plis.

*Adresse électronique:* [dga-s2a-idfn.achats.fct@intradef.gouv.fr](mailto:dga-s2a-idfn.achats.fct@intradef.gouv.fr)

*Téléphone:* 01 69 85 08 22

*Adresse internet:* <https://armement.defense.gouv.fr/>

*Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL):* <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

*Profil de l'acheteur:* <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

*Rôles de cette organisation:*

*Acheteur*

*Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché*

*Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché*

*Organisation qui reçoit les demandes de participation*

*Organisation qui traite les offres*

*Informations relatives à l'avis*

*Identifiant/version de l'avis:* f360dff8-5054-4d06-b9e6-3e8dfdc068c - 01

*Type de formulaire:* Mise en concurrence

*Type d'avis:* Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

*Date d'envoi de l'avis:* 13/02/2025 12:18 +00:00

*Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible:* français